

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUILHEN, Maire.

Présents : BOUSQUIE. CABRIT. CALVET. CASSEAU. CAVALIER. CHAMBERT. GOORIS. GREZILIERES. GUILHEN. IMBERT. JONQUIERES. TRANIER. TROCHON. VECHAMBRE. VIARGUES BRAVO.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Madame Muriel VECHAMBRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la dernière séance, en date du 26 mai 2020.

1) DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES – TELEPHONIQUES ET TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RD 71 – TRANCHE 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de la RD n°71 – tranche 2, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public.

Le Président du SIEDA, maître d'ouvrage des travaux a été saisi.

Le projet de mise en souterrain du réseau électrique RD n° 71 – tranche 2 est estimé à : 22 497.50€ H.T. La commune participera à 30% soit 6 749.25€ H.T.

Le projet de mise en souterrain du réseau téléphonique RD n°71 – tranche 2 est estimé à : 7 391.50€ H.T. La commune participera à 50% soit 3 695.75€ H.T.

Le montant des travaux de l'éclairage public est estimé à : 9 680.26€ H.T. La contribution de la commune sera de : 9 166.31€ TTC soit 7 230.26€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

2) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – LISTE DES COMMISSAIRES PROPOSES

Monsieur le Maire explique que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soumettre aux services de l'Etat une liste de personnes en vue de l'instauration de la Commission

Communale des Impôts Directs (CCID) de MORLHON LE HAUT.

3) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne :

En tant que délégués titulaires :

- Mr CHAMBERT Bernard,
- Mr BOUSQUIE Jacques,
- Mme JONQUIERES Magali.

En tant que délégués suppléants :

- Mme VECHAMBRE Muriel,
- Mr CALVET Nicolas,
- Mme TRANIER Carole.

4) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SCIC SAS ENERCOA

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un représentant pour la SCIC SAS EnerCOA. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Monsieur Loïc IMBERT.

5) DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation du correspondant défense. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mme Clémentine GOORIS.

6) DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU SMICA

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un délégué auprès du SMICA. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mme Patricia CASSEAU.

7) CREATION DE POSTE PERMANENT (FONCTIONNAIRE OU CONTRACTUEL)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à 33 heures (heures annualisées) par semaine, pour un emploi de cantinière et d'agent de ménage à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire.

8) RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

9) CANTINE SCOLAIRE : DETERMINATION DU TARIF 2020/2021

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des repas de la cantine municipale pour l'année scolaire 2020/2021. Il rappelle que le prix du repas est de 4€00 pour l'année scolaire en cours. Il propose de ne pas appliquer d'augmentation de tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le tarif de 4€.

10) GARDERIE DU MERCREDI MATIN : DETERMINATION DU TARIF 2020/2021

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la garderie du mercredi matin pour l'année scolaire 2020/2021. Il rappelle les tarifs de l'année scolaire en cours :

- forfait annuel : 270€00 soit 36 garderies,
- forfait partiel : 135€00 soit 18 garderies,
- forfait trimestriel : 90€00 soit 12 garderies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les tarifs ci-dessus.

11) MATERIEL DE DESHERBAGE : DUREE D'AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune doit amortir la somme de 585€00 correspondant au versement d'une subvention pour l'achat de matériel de désherbage entre la commune de Monteils et notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à amortir le bien de faible valeur sur une durée d'un an.

QUESTIONS DIVERSES :

► Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à la mise en place des commissions. Le Conseil Municipal a délibéré et a décidé de mettre en place les commissions suivantes :

Commission des finances :

- GUILHEN Philippe, responsable
- TROCHON Philippe,
- TRANIER Carole,
- CHAMBERT Bernard,
- CASSEAU Patricia.

Commission des travaux, voirie, urbanisme, environnement :

- GUILHEN Philippe,
- CHAMBERT Bernard, responsable
- BOUSQUIE Jacques,
- CALVET Nicolas,

- JONQUIERES Magali,
- IMBERT Loïc.

Commission communication :

- GUILHEN Philippe,
- CASSEAU Patricia, responsable
- GREZILIERES Julie,
- CABRIT Simon,
- GOORIS Clémentine,

Commission école, jeunesse, solidarité :

- GUILHEN Philippe,
- TRANIER Carole, responsable
- CAVALIER Bertrand,
- VIARGUES BRAVO Stéphanie,
- VECHAMBRE Muriel.

Commission du personnel :

- GUILHEN Philippe,
- TROCHON Philippe, responsable
- TRANIER Carole,
- CHAMBERT Bernard,
- CALVET Nicolas,
- CAVALIER Bertrand,
- VIARGUES BRAVO Stéphanie.

Commission vie associative et culturelle :

- GUILHEN Philippe,
- CASSEAU Patricia, responsable
- GREZILIERES Julie,
- IMBERT Loïc,
- CABRIT Simon,
- VIARGUES BRAVO Stéphanie.

► **CHEMINS DE RANDONNEES** : Monsieur le Maire propose la création d'itinéraires de randonnées sur la commune.

► **DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA SECURITE ROUTIERE** : Monsieur Philippe TROCHON a été désigné délégué à la sécurité routière.

► **BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE** : Monsieur le Maire a commenté le bilan de fonctionnement de l'année 2019 de la bibliothèque.

► **SALON DE LA RECUP' PAR OUEST AVEYRON COMMUNAUTE** : le premier salon de la récup' organisé par la Communauté des Communes aura lieu le samedi 28 novembre 2020 à la salle des fêtes de Martiel. Monsieur le Maire invite les élus artisans, à y participer.

► **UN LOCAL POUR LES PRODUCTEURS LOCAUX** : Monsieur le Maire explique qu'un collectif de producteurs s'est créé en association : « Les paniers du Ségala » pendant la période sanitaire – Covid 19. Actuellement des points relais fonctionnent dans certaines communes. Un site internet de présentation et de commande de produits de la ferme a été créé et Monsieur le Maire propose qu'un point soit créé dans la commune de MORLHON LE HAUT afin de réceptionner les paniers des producteurs.

► **GESTION DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES** : Monsieur le Maire explique qu'il s'occupait des états des lieux de rentrées et de sorties des salles des fêtes. Vu ses nouvelles fonctions il souhaiterait qu'une ou deux personnes prennent le relais. C'est Mr Bertrand CAVALIER et Mme Julie GREZILIERES qui ont été nommés.

► **SITE INTERNET DE LA COMMUNE** : c'est Mme Patricia CASSEAU qui continuera à s'occuper du fonctionnement du site de la commune. Y sera publié : les comptes- rendus des conseils municipaux, les travaux en cours ou achevés et tous autres renseignements comme l'histoire de la commune, ses spécificités, son fonctionnement.

► **CONFERENCE DES MAIRES LE 11 JUIN 2020 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « OUEST AVEYRON COMMUNAUTE »** : Monsieur le Maire explique que le 11 juin dernier une conférence des maires s'est tenue à la communauté des communes et qu'un conseil communautaire aura lieu le 15 juillet prochain afin d'élire le président et les vices présidents.

► **SMBV2A** : Une réunion a eu lieu le 09 juin 2020 en Mairie puis sur le site en vue de conseils techniques concernant la gestion d'un site de Renouée du Japon qui est une espèce invasive localisée sur le bien de section du Puech de Marmont. Ce site est connu des services du SMBV2A. Il a été recensé pour la première fois en 2012. L'objectif est de contenir le site afin qu'il ne se développe pas davantage. Pour le SMBV2A deux options sont envisageables en termes de travaux d'amélioration de la gestion du site :

- Nettoyage du site (enlèvement des détritux),
- Pose d'une bâche neuve doublée sur l'ensemble de la surface,
- Mise en œuvre d'une trentaine de plants d'arbres de haut jet à croissance rapide,
- Eventuellement pose de barrières physiques complémentaires

Les deux options concernent les modalités de prise en charge des travaux avec :

- Option A : réalisation des travaux d'amélioration en régie avec :
 - soutien technique,
 - personnel du SMBV2A
- Option B : externalisation de la prestation avec Ouest Aveyron Communauté : possibilités d'aides financières diverses mais avec un délai d'exécution d'environ deux ans.

Le conseil municipal a choisi l'option A.

► **CONSEIL D'ECOLE** : Mme Carole TRANIER explique qu'un conseil d'école a eu lieu le jeudi 25 juin dernier. Elle indique qu'actuellement 47 élèves sont inscrits à l'école publique de la commune. Deux professeurs des écoles enseigneront à la rentrée 2020/2021. Mme CABRIT

Nathalie est mutée dans une école de la commune de Rieupeyroux et elle sera remplacée par Mme SUDRES Mathilde. La directrice de l'école, Mme COURONNE souhaite à nouveau la présence d'un service civique pour la rentrée 2020/2021.

► **FOYER DES JEUNES** : un règlement pour le foyer des jeunes a été rédigé.

VU PAR NOUS, PHILIPPE GUILHEN, MAIRE DE LA COMMUNE DE MORLHON LE HAUT, POUR ETRE AFFICHE, le 03 JUILLET 2020, AU PANNEAU D'AFFICHAGE DE LA MAIRIE, CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE 56 DE LA LOI DU 05 AOUT 1884.

FAIT à MORLHON LE HAUT, le 03 juillet 2020

Le Maire,